

**Discours d'ouverture de la conférence REACH du 19
septembre 2006
Joël Decaillon, secrétaire confédéral de la CES**

Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue dans la maison syndicale internationale pour cette conférence sur REACH organisée par la Confédération européenne des syndicats et son institut de recherche.

John Monks, le secrétaire général de la CES qui devait ouvrir cette conférence, vous prie de bien vouloir l'excuser. Un empêchement de dernière minute l'oblige à s'absenter ce matin, et il m'a donc demandé de le remplacer. Il devrait néanmoins nous rejoindre en fin de journée pour les conclusions de cette conférence.

REACH est un sujet extrêmement important pour les syndicats. D'abord parce que cette réforme devrait avoir un impact positif pour la protection de la santé des millions de travailleurs européens exposés aux substances dangereuses. D'après les estimations de notre institut de recherche fondées sur les données d'Eurostat, chaque année, toutes industries confondues, 30 % des maladies professionnelles reconnues en Europe sont dues à l'exposition aux substances dangereuses. Pratiquement une maladie professionnelle reconnue sur trois, c'est énorme !

Il faut effectivement rappeler qu'il y a actuellement un manque d'information sur les dangers intrinsèques de la plupart des substances chimiques qui circulent sur le marché européen mais aussi un manque de connaissances sur les risques encourus par celles et ceux qui les utilisent. Rappelons également que REACH ne concerne pas uniquement les travailleurs de l'industrie chimique. De très nombreux travailleurs sont également exposés dans toute une série de secteurs industriels en aval où on utilise des substances chimiques. Je pense au secteur du bâtiment, au secteur du textile, au secteur automobile ou encore au secteur informatique ou à celui des soins hospitaliers pour n'en citer que quelques-uns.

Grâce à la réforme REACH, qui est fondée sur un principe

fondamental pour les syndicats, celui du renversement de la charge de la preuve sur les industriels, les fabricants et importateurs vont devoir collecter des informations sur les produits chimiques qu'ils fabriquent ou qu'ils utilisent mais aussi sur les utilisations que leurs clients comptent en faire. Ils seront ainsi en mesure d'évaluer les risques et de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour gérer ces risques et communiquer à leurs clients des informations qui leur permettront d'utiliser les produits de façon sûre.

Il y a quelques mois, souvenez-vous, la CES a commandité une étude d'impact sur les bénéfices potentiels de REACH pour la santé des travailleurs en Europe. Cette étude, réalisée par l'université de Sheffield, démontre que REACH permettra d'éviter chaque année en Europe 50 000 cas de maladies professionnelles du système respiratoire et 40 000 cas de maladies professionnelles de la peau dus à l'exposition aux substances chimiques dangereuses.

Cela représenterait, au total, une économie moyenne de 3,5 milliards d'euros sur dix ans pour l'Europe des 25. Les sommes économisées profiteront à la sécurité sociale qui verra ses dépenses diminuer, aux travailleurs qui verront leur qualité de vie augmenter mais également aux employeurs, tous secteurs confondus, qui éviteront des pertes de productivité liées à l'absentéisme pour cause de maladie.

Mais REACH n'est pas seulement un moyen d'améliorer la santé et la sécurité des travailleurs ; il s'agit aussi pour l'industrie d'une véritable opportunité sur la route de l'innovation. REACH favorisera l'innovation dans l'industrie chimique en l'encourageant à développer de nouvelles substances plus respectueuses de la santé des travailleurs et des consommateurs ainsi que de l'environnement. Cela signifie également des emplois nombreux et de qualité, une approche pour une meilleure compétitivité dans le cadre d'une autre conception du développement. Car chacun sait qu'aujourd'hui les opinions publiques sont extrêmement sensibles à ce sujet. Trop de scandales environnementaux, de santé éclaboussent notre planète. Personne ne peut ignorer que transparence, traçabilité, éthique économique seront au cœur de tous les projets industriels futurs. L'avantage de l'Europe dans ce domaine est réel.

C'est pourquoi la Confédération européenne des syndicats estime

que la proposition REACH est une contribution significative au développement durable conforme aux engagements pris par l'UE et ses Etats membres dans le cadre de la relance de la stratégie de Lisbonne. Situé au carrefour entre le développement du marché intérieur et un meilleur respect des droits et de la protection des travailleurs, REACH est une opportunité à saisir pour une Europe socialement plus responsable.

Comme vous le savez, le débat sur le contenu final de REACH n'est pas encore clôturé. Après la première lecture à la fin de l'année dernière, des convergences sont apparues entre le Parlement et le Conseil sur un certain nombre de points comme l'adoption du principe du système OSOR (Une Substance, Un Enregistrement) ou encore un renforcement du rôle de l'agence européenne des substances chimiques qui sera créée à Helsinki.

Mais des divergences importantes subsistent comme, par exemple, la place du principe de substitution dans la phase d'autorisation qui concerne les substances extrêmement dangereuses. Les discussions se poursuivent donc entre les différentes institutions européennes.

A la veille de la seconde lecture, la CES a voulu, une fois de plus, contribuer au débat en organisant une conférence pour réfléchir aux liens qu'il y aura entre REACH et la législation européenne sur la protection des travailleurs contre les risques chimiques.

Les directives européennes existantes sur la santé et la sécurité des travailleurs continueront de s'appliquer lorsque le règlement REACH, qui fixe les règles d'utilisation et de mise sur le marché des substances chimiques, entrera en vigueur. Ces deux législations vont donc coexister.

Au cours de cette conférence, nous examinerons dans quelle mesure ces deux législations sont complémentaires pour améliorer la protection de la santé des travailleurs.

La directive sur la protection des travailleurs contre les risques chimiques oblige les employeurs à effectuer une évaluation des risques sur les lieux de travail. REACH, dans certains cas, obligera également les fabricants ou utilisateurs de substances chimiques à une évaluation des risques. Y aura-t-il duplication du travail ?

La directive européenne sur les cancérigènes oblige les employeurs à substituer ces substances par des alternatives plus sûres lorsqu'elles sont disponibles. REACH prévoit la possibilité d'obtenir une autorisation d'utilisation pour les substances cancérigènes. N'y a-t-il pas ici des sources potentielles de conflit entre ces deux législations ?

Les règles communautaires en matière de santé et sécurité au travail visent une harmonisation minimale des législations des différents Etats membres. Cela signifie que chaque Etat membre peut imposer, s'il l'estime nécessaire, des règles nationales qui sont plus strictes que les règles communautaires. Les Etats membres auront-ils toujours cette possibilité après l'entrée en vigueur de REACH ?

Voilà le genre de questions auxquelles nos différents invités experts essaieront de répondre au cours de cette conférence qui s'annonce très intéressante.

Nous avons structuré cette journée autour de quatre sessions :

- La première session examinera les liens entre REACH et la directive européenne sur la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition aux agents chimiques.
- La seconde examinera les liens entre REACH et la directive européenne sur la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition aux agents cancérigènes. Le principe de substitution sera ici au coeur des débats.
- Après la pause déjeuner, nous laisserons la parole au syndicat européen du secteur de la chimie (EMCEF) et au groupe européen des employeurs de la chimie (ECEG) pour une session dédiée au dialogue social sectoriel dans la chimie. Nous aurons également un exemple de ce que les syndicats peuvent faire au niveau national avec notre collègue des syndicats espagnols.
- Enfin, la quatrième session se présentera sous la forme d'une table ronde de discussion avec le rapporteur du Parlement européen, une représentante de la Présidence finlandaise, des représentants de la Commission, de l'industrie chimique et de la CES. Nous demanderons à chacun d'entre eux comment améliorer les synergies entre REACH et la législation européenne sur la protection des travailleurs.

En fin de journée, John Monks, secrétaire général de la CES, aura la difficile tâche de résumer les principaux enseignements de cette conférence et de conclure.

Mesdames et Messieurs, il me reste à remercier toutes celles et tous ceux qui ont accepté de contribuer à cette conférence, vous tous qui vous êtes déplacés pour y assister ainsi que tous mes collègues de la CES et de notre institut de recherche qui ont préparé cette conférence.

Merci pour votre attention.